Affiché le

ID: 071-217101500-20230324-D202317-DE

<u>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</u> DÉPARTEMENT SAÔNE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CRÊCHES-SUR-SAÔNE

SEANCE DU 24 MARS 2023

D2023-17

Bâtiments

Etude de faisabilité pour la construction d'une chaufferie bois et demande d'aide à l'ADEME

		Nombre de memb	res
Conseil	Présents	Ayant pris pa	art à la délibération (avec pouvoirs)
23	19		21
Vote POUR		21	
Vote CONTRE		0	
Abstention		0	

Date de la Convocation 17 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Roger THEVENOT.

<u>Présents</u>: Roger THEVENOT, Michel BERTHET, Valérie BOUILLOUX, Jean-Luc PAQUELIER, Crystelle CHANAUD, Dominique RABILLOUD, Coralie SANGOY, Guy LONGEPIERRE, Patrice DUPONT, Christian JOLIVET, Robert GUILLARD, Cyrille BOUCHY, Fabienne FARGEOT MENEZES, Florie JAILLET Céline CARREIRO, Annick GUYON, Rémi BESSON, Marie-Bénédicte LEBEGUE, Nathalie DUMORD.

<u>Absents Excusés</u>: Françoise CURAILLAT, Alain HOUDINET (a donné pouvoir à Annick GUYON), Anthony MARASCO (a donné pouvoir à Guy LONGEPIERRE), Claire DE CROMBRUGGHE.

Monsieur le Maire indique que 4 bureaux d'études ont été consultés pour la réalisation d'une étude de faisabilité relative à la construction d'une chaufferie bois.

L'analyse des offres place le cabinet EEPOS en première position avec un montant TTC de prestation estimé à 6 300€.

Le conseil municipal:

- -DECIDE d'engager cette étude de faisabilité et de VALIDER l'offre du cabinet EEPOS à raison de 6 300€ TTC,
- -SOLLICITE une aide auprès de l'ADEME via le Fonds Chaleur dont l'objectif est d'aider au financement de l'étude de faisabilité

Envoyé en préfecture le 30/03/2023 Reçu en préfecture le 30/03/2023

Affiché le

ID: 071-217101500-20230324-D202317-DE

- -INDIQUE que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2023,
- -CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document en lien à ce dossier.

La secrétaire de séance

Le Maire, Roger THEVENOT

Acte télétransmis au contrôle de légalité le .30.103.12023.....

Acte affiché le 30/03/2023...

Acte contresigné le .30/03./2023

Le Maire, Roger THEVENOT